



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 17 février 2021**

Date de
convocation :
26 janvier 2021

Nombre de
conseillers en
exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 0

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. WEISS Damien, M. SIEDEL Dominique, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. Thierry HEINRICH, M. HOH Christian, Mme KLINGLER Catherine (en visio-conférence), M. PFEIFFER Alain, Mme SCHALL Nathalie et Mme VINCENT Anne

Absents excusés : M. JEDELE Cyril, Mme Sylvie DUTEY, M. Denis RICHTER

Secrétaire de séance : M. Thierry HEINRICH

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020.

2021-01 : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain pour la réalisation d'un périscolaire à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-85 du 31 août 2016 sollicitant le concours de l'EPF pour la réalisation d'un portage foncier dans le cadre de l'achat de parcelles pour l'implantation du futur périscolaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 validant le schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro-crèche,

Vu la délibération n°2018-33 du 28 mars 2018 validant diverses opérations foncières (vente, échange, achat) pour l'implantation du futur périscolaire,

Vu la délibération n°2019-40 du 4 juillet 2019 validant le schéma périscolaire avec le conseil départemental et actant la construction de 5 sites sur le territoire, dont un sur le ban de Durrenbach,

Vu la délibération du conseil communautaire n°075.2019 du 18/11/2019 lançant l'opération de la construction d'un accueil périscolaire intercommunal dans la commune de Durrenbach,

Considérant que la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn est porteuse du projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire,

Le Maire expose aux conseillers que la communauté de communes détient la compétence périscolaire et propose depuis 2007, des accueils dans 7 sites différents dans des locaux mis à disposition par les communes. Afin de proposer un accueil de qualité pouvant répondre à l'ensemble des familles du territoire, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn a validé en 2016 un schéma périscolaire visant à construire 5 sites sur le territoire, dont un au sein de la commune de Durrenbach.

Afin que ces dossiers soient éligibles aux aides financières de l'Etat, il est nécessaire que la commune cède à la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn le terrain sur lequel sera construit le futur bâtiment.

Dans l'attente de cette cession définitive, il est nécessaire de mettre à disposition ce terrain moyennant la signature d'une convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal pour la réalisation d'un site périscolaire, selon les modalités présentées en séances.

2021-02 : Mise en place d'un contrat de déneigement avec un prestataire extérieur

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose aux conseillers que depuis de nombreuses années, les opérations de déneigement et de salage des routes communales sont effectuées par la société FUCHS Jean-Marie et Fils, basée à DURRENBACH. Afin de sécuriser ce service, il convient d'établir une convention de déneigement entre la Commune et cette société, qui définira les modalités de mise en œuvre de cette prestation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention de déneigement et de salage avec la société FUCHS Jean-Marie et Fils.

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2021-03 : Création d'une commission cimetière

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 mars 2013 approuvant le règlement général du cimetière communal de Durrenbach « Heimelsberg n°1 »,

Vu la délibération n°2018-61 du 5 septembre 2018 confiant au prestataire FINALYS SAS – Ad Vitam la mission de mise en place des concessions funéraires,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui indique aux conseillers que pour poursuivre la mission initiée par le cabinet FINALYS, il est nécessaire de créer une commission « cimetière », qui sera notamment chargée de travailler sur le règlement du cimetière,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE CREER une « commission cimetière » qui sera composée des membres suivants :

- M. Damien WEISS
- M. Dominique SIEDEL
- M. Denis DEUBEL
- M. Christian HOH
- Mme Nathalie SCHALL

DE CONFIER à cette commission la poursuite de la réflexion sur le cimetière.

2021-04 : Plan de financement Rue des Jardins

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état d'avancement des constructions dans la Rue des Jardins,

Vu la délibération 2016-58 du 25 mai 2016 relative à la « Réalisation d'une étude hydraulique dans la Rue des Jardins »,

Vu la délibération n°2019-36 du 22 mai 2019 confiant à la société BEREST la phase AVP pour la voirie de la Rue des Jardins,

Vu la délibération n°2020-47 prise en date du 2 septembre 2020, validant de manière définitive le projet de « réfection de la voirie » Rue des Jardins et autorisant le Maire à solliciter des subventions pour ce projet,

Vu la délibération n°2020-56 du 7 octobre 2020 relative à la validation de l'avant-projet pour la rue des jardins et finalisation de la mission de maîtrise d'œuvre,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui indique aux conseillers qu'il est nécessaire de valider de manière définitive le plan de financement relatif à la voirie Rue des Jardins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

POSTES DE DEPENSES (4)	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	% de travaux subventionnables
			AIDES PUBLIQUES		
TRAVAUX : réfection de la chaussée de la rue des jardins	358 500,00 €	94 %	U n i o n européenne	- €	0%
VOIRIE : Enrobés voirie et trottoir et a m é n a g e m e n t sécurité	154 800,00 €	41 %	Etat : DETR	20 000,00 €	5%
ASSAINISSEMENT : Busage fossé et regard	125 000,00 €	33 %	Collectivités territoriales et leurs groupements :	100 000,00 €	26%
ECLAIRAGE PUBLIC	36 000,00 €	9 %	C o n s e i l Départemental : fonds de solidarité communal	100 000,00 €	26%
ENFOUISSEMENT TELECOM	20 000,00 €	5 %	AUTOFINANCE M E N T COMMUNAL	260 000,00 €	68%
ESPACES VERTS	5 700,00 €	2 %	Fonds propres	260 000,00 €	68%
IMPREVUS	17 000,00 €	4 %			
MAITRISE D'ŒUVRE	21 500,00 €	6 %			
TOTAL DEPENSES	380 000,00 €	100 %	TOTAL RESSOURCES	380 000,00 €	100%

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions possibles dans le cadre de ce projet.

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

2021-05 : Travaux de maintenance sur la toiture de l'église

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les devis présentés par les sociétés PK CONCEPT (WOERTH) et SCHREINER Yvan (KUTZENHAUSEN)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui expose aux conseillers que des infiltrations ont été constatées au niveau du chœur de l'église et ont entraînés des dégâts à l'intérieur du bâtiment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre les travaux de réparation nécessaire au niveau de la toiture de l'église,

DE RETENIR le prestataire PK CONCEPT 31, rue de la Sauer - 67360 WOERTH 31, rue de la Sauer - 67360 WOERTH, pour la réalisation de ces travaux, conformément au devis n°353 du 15 décembre 2020 pour un montant de 8 792,17 € HT,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation,

DE PREVOIR ces dépenses au budget de la commune.

2021-06 : Facturation du relais durant la période de pandémie

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-97 du 6 décembre 2017 fixant les tarifs de location du relais de l'amitié,

Vu la délibération n°2020-50 du 2 septembre 2020 relative à la mise en place de mesures de soutien aux associations en raison de l'épidémie de COVID 19, fixant une réduction tarifaire pour la location du relais de l'amitié,

Vu la délibération n°2020-51 du 2 septembre 2020 fixant un complément aux tarifs de location du relais de l'amitié instaurés par la délibération n°2017-97 du 06 décembre 2017

Vu la délibération n°2020-59 du 7 octobre 2020 relative à la location du Relais de l'Amitié et du Club House durant la COVID-19,

Considérant que depuis la période de confinement, l'association GYM'NANA, l'école de musique René LITOLFF et Mme MEHL (cours de peinture), n'ont pu exercer leurs activités,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE NE PAS ETABLIR de titre de location tant que les activités ne pourront reprendre,

DE REVOIR la situation lorsque les conditions sanitaires se seront améliorées et que les ERP pourront à nouveau accueillir des activités.

2021-07 : Demande de subvention CARITAS

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier du mois de février 2021 adressé par Caritas Alsace,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ALLOUER une subvention de 780 € à CARITAS ALSACE,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dépense,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2021-08 : Fertilisation des terrains de football

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'entretenir les pelouses des terrains de football communaux pour conserver la qualité du gazon,

Vu le devis présenté par l'entreprise HEGE – Sols Sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à la fertilisation des terrains d'honneur et d'entraînement avec des produits biologiques,

DE VALIDER auprès de l'entreprise HEGE – Sols Sportifs, 114 Lieu-Dit Schafbusch – 67160 WISSEMBOURG la mise en place d'un programme de fertilisation conformément au devis du 20 janvier 2021 pour un montant de 3 916,00 € HT,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2021-09 : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet 21h

Pour : 12 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 1980 créant un emploi permanent d'ATSEM à l'école maternelle à temps non complet à raison de 21,8/39^{ème},

Vu l'arrêté du 01/01/2002 modifiant le temps de travail et fixant le ratio de ce poste à 21/35^{ème} en lieu et place de 21/39^{ème},

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu la déclaration de vacance de l'emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel enregistré sous le n°V067210200234670001 par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du départ à la retraite de l'ATSEM titulaire et afin de permettre une passation de consignes au nouvel agent recruté pour le remplacer, il y a lieu de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2021,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE CREER à compter du 1^{er} mars 2021, un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,

DE LUI CONFIER les attributions suivantes :

- Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants.
- Préparer et mettre en état les locaux et les matériels destinés aux enfants.
- Participer à la communauté éducative.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 21/35^{ème}, selon le planning défini préalablement.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 5° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour les communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression de l'emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création de poste,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

DIVERS :

1. Réhabilitation du presbytère : des travaux seront planifiés après concertation avec les autres communes de la paroisse
2. Mise en place d'un arrêté de déneigement
3. Recherches généalogiques pour retrouver le propriétaire d'une parcelle dans la Rue des Jardins
4. Retour sur les réunions organisées avec les propriétaires de parcelles dans la Rue des Jardins
5. Retour sur le projet 21 Rue Principale : le permis devrait être accordé au mois mars et le marché de travaux lancé dans la foulée

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	